



TAXE D'APPRENTISSAGE



*Donner un sens à votre
versement.
Formons ensemble
vos professionnels de demain !*

DOMAINE DE COMPÉTENCES :

➔ LE DÉVELOPPEMENT WEB ET APPLICATIF

Cursus de formation :

BTS Services Informatiques aux Organisations
Mention : Solutions Logicielles et Applications Métiers

SOUTENEZ NOS PROJETS 2025 !

- Développer des actions pédagogiques
- Investir dans nos équipements technologiques
- Connecter les étudiants aux enjeux des entreprises : ateliers, rencontres, colloques ...
- Recrutement d'intervenants professionnels



COMMENT EFFECTUER VOTRE CONTRIBUTION DU SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le solde de la taxe d'apprentissage collecté par les URSSAF sera transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations qui reversera ensuite les fonds aux organismes habilités en fonction de votre choix.

Du 26 mai 2025 jusqu'au 24 octobre 2025, vous désignerez le ou les bénéficiaires du solde de votre taxe d'apprentissage.

1^{ère} période de répartition

- Le 26 mai 2025 : Début de la 1^{ère} période de répartition et ouverture de  pour les employeurs
- Le 27 juin 2025 : Clôture de la 1^{ère} période de répartition
- Le 11 juillet 2025 : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ème} période de répartition

- Le 14 juillet 2025 : Début de la 2^{ème} période de répartition
- Le 24 octobre 2025 : Clôture de la campagne de répartition
- Le 7 novembre 2025 : 2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

COMMENT RETROUVER NOTRE LYCÉE ET FORMATION ?

- ➔ Se connecter à la plateforme à l'adresse suivante : www.soltea.gouv.fr
- ➔ Une fois connecté vous accèderez à un moteur de recherche. Le lycée est identifiable par sa raison sociale : LYCÉE SAINT-VINCENT SENLIS
- ➔ SIRET : 78057766400011 ou code UAI 0601149Y

Nous restons à votre entière disposition :

Madame Béatrice MALINGRE
beatrice.malingre@lyceestvincent.net
06 84 40 75 17

Madame Stella RIBAS
Stella.ribas@lyceestvincent.net
03 44 56 70 08